

RAPPORT AUX COMPTES 2015





Commentaires relatifs au résultat 2015 avant affectation

Cette note commente les écarts les plus importants entre le budget 2015 adopté par l'Assemblée générale de 2015 et le résultat provisoire connu. Ces tableaux sont composés avant l'examen des vérificateurs aux comptes. Ils ont été proposés par le Bureau de l'ACC puis examinés par le CA du 16 avril 2016.

Sous réserve, le résultat positif s'établit à **12318.83€**



Commentaires relatifs aux produits :

Formation : vu le contexte, en 2015, l'ACC n'a pas pu se concentrer sur le développement de ses formations.

Cotisation des membres : la légère différence du poste entre estimation et résultat s'explique par le développement moins important que prévu des adhésions en 2015. L'ACC a tout de même obtenu un accroissement de 2% du produit tout en maintenant les cotisations au même montant qu'en 2014 pour ses membres. Ce poste est en augmentation constante depuis 2012. Cela s'explique par l'augmentation progressive des adhésions à l'ACC.

Prix Ethias : en 2015, les postes 732 200 et 732 201, relatifs au sponsor d'Ethias, ont été groupés.

Subvention Hainaut : il n'y a aucune recette en 2015 dû à un changement du système de subventionnement par la Province opéré en 2014 et dont l'ACC n'a pas reçu d'information. Antérieurement, le versement se faisait automatiquement. Une demande de correction a été introduite pour 2016.

Intervention ACTIVA : la différence se justifie par la prise d'un congé parental d'un mois par le personnel bénéficiant de l'ACTIVA.

Subvention extra CF : obtention d'une aide extra pour le projet vidéo introduit en octobre 2015 et non prévu à la construction du budget.

Maribel : ce poste évolue en fonction de l'occupation des postes. Le résultat augmenté est confirmé par le décompte annuel.

Fonds 4S : pas d'introduction de dossier pour le fonds en terme de formation du personnel mais une subvention pour l'accompagnement en archive et classement suivi par l'ensemble de l'équipe.

Refacturation CCCB : au moment d'établir le budget, la question des montants liés à la refacturation était encore floue. Ce produit clôt la convention ACC-CCCB définitivement. La différence d'estimation est aussi impactée dans les dépenses.

Refacturation Coproduction : ce poste a été créé après l'établissement du budget. Il rassemble les sommes refacturées à des partenaires pour l'organisation d'événements communs (rencontre CC- artistes, autres).

Réduction précompte professionnel : la réduction liée au plan d'engagement Activa courant n'a pas été valorisée dans les comptes en 2015 (ni en recettes, ni en dépenses).

WBI : pas de demande de remboursement rentrée en 2015 au WBI.



Commentaire général sur les charges

Le Budget 2015 a été composé sans la perspective du déménagement de l'ACC et en imaginant que l'année serait transitoire vers un nouveau Contrat-programme. Plusieurs postes reflètent, d'une part, les nécessités d'engagement de frais pour le déménagement, d'autre part, la réorientation de l'activité de l'ACC suite aux flous en termes de décision politique sectorielle.

Quelques postes connaissent une économie importante d'autres une augmentation significative. Nous noterons donc une fluctuation importante entre estimation et résultat principalement due à une année particulièrement dynamique en termes d'actions et à une réorganisation administrative et logistique de l'ACC.



Commentaires sur les charges « services et biens divers » :

Loyer et charges locatives : la différence entre budget et résultat s'explique par le déménagement non estimé et l'augmentation des coûts des nouveaux bureaux (loyer et charges). A noter qu'aucune location n'a été nécessaire pour l'organisation de formation ou de réunions. Le résultat reprend également le décompte de charge final des locaux de la rue potagère.

Frais de mission du personnel : légère économie due à une présence moins accrue sur le terrain. L'activité du second semestre ayant, notamment, été fortement impacté par l'énergie nécessaire à l'archivage et au classement.

Poste : le budget envisageait des envois plus importants pour annoncer le changement d'adresse. Ceux-ci ont été limités.

Informatique et site internet : économie due au renouvellement du parc informatique glissé dans les amortissements. Moins de dépenses pour des logiciels que prévu.

Télécommunication : léger accroissement dû à la clôture des comptes Belgacom et la rupture anticipative du contrat pour la centrale téléphonique.

Fourniture de bureau : sensible augmentation due à de nouveaux frais propres, à l'achat de matériel pour l'archivage et suite au groupement de ce poste avec celui des copies.

Imprimés : aucune publication en 2015. Le poste avait été estimé pour la réimpression d'une série d'outils de communication avec les nouvelles coordonnées postales de l'ACC, ce qui s'est révélé ne pas être nécessaire sauf pour les cartes de visite.

Frais de réunions : augmentation du poste « cantine et accueil » notamment en raison de l'installation d'une fontaine à eaux dans les nouveaux bureaux mais aussi à une plus grande concentration des réunions au siège de l'ACC. Le poste « réunion d'information » en croissance dû à l'augmentation des moments sectoriels et des frais y référents (journée artistes-CC, journée acc-astrac, plateforme socioculturelle, AG extra,...)

Formation : les dépenses en formation sont limitées. L'équipe n'a pas pu dégager le temps nécessaire pour suivre la formation « piloter un CC ». La formation secourisme suivie par la secrétaire est incluse dans le catalogue APEF et donc gratuite.

Frais de missions internationales : poste en économie notamment dû à un ralentissement de la présence de l'ACC dans les réunions internationales et à la nomination de l'ACC au Board de l'ENCC qui permet de lui imputer une partie des frais.

Honoraire comptable : Notons la forte augmentation du poste comptable en 2015. Cet accroissement se justifie par le temps de formation que la nouvelle comptable a investi pour assurer une bonne prise en main des nouvelles tâches d'encodage par la Secrétaire ainsi que par le nécessaire nettoyage de la comptabilité dans son ensemble. Avec le temps et la pratique, l'intervention de la comptable devrait se réduire progressivement.

Rétributions tiers : rétributions tiers en forte augmentation dû à différentes actions et opérations non prévue à l'établissement du budget et aux frais d'installation. Ces dépenses sont fortement compensées par des reprises de provision et d'autres aides financières.

Détails par fournisseur significatifs :

- *Pour l'archivage (Valorescence) : 7956 €. Cette dépense est couverte par le fonds 4S et une reprise de provision.*
- *Pour la création de la vidéo promotionnelle (Squarefish) : 6747.96 €. Cette somme est couverte, en partie, par une aide extraordinaire de la FWB.*
- *Pour l'accompagnement à l'aménagement des nouveaux bureaux : 1011.64 € (Smart- Sandrine Tonnoir).*



Commentaires sur les charges « rémunérations » :

Rémunérations et ONSS Pers. Direction : La différence entre budget et recette s'explique par la prise d'un congé parental d'un mois.

Rémunérations et ONSS Pers Général : La différence entre budget et recette s'explique par la prise d'un congé parental à 1/5 par un membre de l'équipe.

Graphisme : un département « autre engagement » a été constitué au sein de la boutique de gestion pour identifier les coûts liés aux contrats des non permanent.



Commentaires sur les autres charges :

Amortissement : nouveaux amortissements suite au renouvellement du parc informatique et à l'installation des nouveau bureaux.

Reprise de provision : reprise de provision couvrant : les dépenses liées aux décomptes de charge de la rue potagère, le déménagement et l'archivage.

Charge de l'exercice antérieur : dépenses liées à des frais engagés sur l'exercice 2014.



Avis sur l'affectation du résultat positif :

Après analyse des comptes, l'Assemblée générale du 10 mai 2016 décide de répartir les 12318.83 € de résultat positif comme tel :

Proposition d'affectation du CA : Provision pour développement d'outils de communication.